

# **Projet de déconnexion des eaux pluviales**

COMMUNE DE FLEURIEU-SUR-SAONE

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

ARTELIA Agence de Lyon

**Pôle Hydraulique Urbaine**

Le First Part-Dieu  
2 avenue Lacassagne  
69425 LYON CEDEX 03  
Tel. : 04.37.65.36.20  
Fax : 04.37.65.39.70



## **4.6. RESUME NON TECHNIQUE**

Ce résumé a pour but de permettre une lecture rapide du dossier d'étude d'incidence sans reprendre de manière exhaustive l'ensemble des chapitres.

### **4.6.1. Présentation du contexte**

La commune de Fleurieu-sur-Saône connaît des inondations dues au ruissellement des eaux pluviales sur les bassins versants ruraux situés en amont des zones urbaines.

Lors de forts événements pluvieux, des inondations et coulées de boues ont été observées.

Plusieurs ouvrages de gestion des eaux pluviales ont déjà été réalisés sur ce bassin versant agricole. Toutefois, des dysfonctionnements persistent sur le secteur. De plus, le ruissellement sur les bassins agricoles entraînent l'apport de terres dans les réseaux unitaires jusqu'à la station d'épuration de Neuville sur Saône ce qui peut provoquer des dysfonctionnements.

### **4.6.2. Présentation du projet**

Le projet prévoit la mise en place d'un nouvel ouvrage de gestion des eaux pluviales rue du Buisson sur la commune de Fleurieu-sur-Saône. Cet ouvrage permettra de récupérer les eaux pluviales issues du bassin versant agricole en amont et de les diriger vers la Saône via un ouvrage de rejet existant au droit de la rue de Tourneyrand.

Pour cela, le projet profite de travaux de voiries prévus sur la rue du Buisson pour mettre en séparatif les réseaux d'assainissement de la rue. Pour cela le réseau unitaire existant sera converti en réseau séparatif pluvial. Le projet prévoit donc la création d'un nouveau réseau d'eaux usées strict de diamètre DN300.

Enfin, le captage de Tourneyrand fait l'objet de 2 essais de pompage par an. Il est prévu que les eaux pompées lors de ces essais soient envoyées vers le nouveau réseau séparatif via une nouvelle canalisation d'eaux pluviales.

### **4.6.3. Etat Initial**

La Saône, en aval du rejet au droit de la rue de Tourneyrand, présente un bon état chimique sur les années 2015 et 2016 et un potentiel écologique moyen.

Il est à noter toutefois que les concentrations en arsenic à la station de Saint-Bernard dépassent la limite de classe de bonne qualité.

Le débit moyen de la Saône est de 470 m<sup>3</sup>/s et son débit d'étiage de 63 m<sup>3</sup>/s.

Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 5,5 km au nord-est du projet. Il s'agit du Plateau de la Dombes.

### **4.6.4. Incidences du projet**

Le projet a des incidences globalement positives puisque les eaux pluviales issues du bassin versant agricole ne seront plus mélangées aux eaux usées dans le réseau unitaire. De cette façon, le volume d'eau pluviale envoyé à la station d'épuration va diminuer, de même que le volume d'eau déversé via les déversoirs d'orage.

Les rejets des eaux pluviales et des eaux d'exhaure ont un impact négligeable sur la qualité de la Saône.

La zone d'influence du projet ne concerne pas le site Natura 2000 du Plateau des Dombes qui se trouve en amont par rapport au projet.

Le projet est concerné par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Rhône-Méditerranée-Corse (SDAGE RMC) de 2016-2021. D'une manière générale, le projet est compatible avec les orientations du SDAGE dans la mesure où privilégie une gestion des eaux pluviales en amont du bassin versant.

#### **4.6.5. Phase chantier**

Les risques pour la Saône sont essentiellement d'ordre qualitatif, c'est-à-dire liés aux rejets de matières en suspension par l'érosion des sols, à des mauvais branchements sur la nouvelle canalisation d'eaux pluviales strict et aux pollutions accidentelles liées à l'entretien et au déplacement des engins de chantier.

Un suivi rigoureux sera mis en place pour la reprise des branchements de la rue du Buisson. Des bacs de décantation sont prévus pour toutes les eaux de nettoyage des chantiers. Le décapage sera limité au strict minimum, les pistes seront arrosées pour éviter la dissipation des poussières par le vent et les surfaces terrassées seront couvertes.